

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds de développement et
d'attractivité - Rénovation et extension du Centre
culturel et sportif de Hoerd**

CP/2020/398

Service chef de file :

J3-Collèges

J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibérations n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, le 11 décembre 2017.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 686 000 € à la Commune de Hoerd au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité et d'approuver les termes des projets de conventions de partenariat et d'utilisation des équipements sportifs annexés, ainsi que la convention financière qui en découle, pour la rénovation et l'extension du centre culturel et sportif de Hoerd.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et des territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017 (délibération n°CD/2017/077), constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Le Conseil Municipal de Hoerd a approuvé le contrat départemental de développement

territorial et humain du Territoire d'Action Nord lors de sa séance du 6 février 2018.

Le projet de réhabilitation et d'extension du centre culturel et sportif de Hoerdt s'inscrit dans les enjeux prioritaires et objectifs opérationnels suivants :

- « Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes » :
 - Améliorer l'offre en équipements sportifs pour les collégiens ;
- « Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public » :
 - Conforter l'accueil et l'accompagnement de tous les publics aux services.

La réhabilitation et l'extension du centre culturel et sportif de Hoerdt

Le centre culturel et sportif a été construit en 1969 et successivement agrandi en 1982, 1995, 1998 et 2013.

Outre une nécessaire rénovation thermique et une mise aux normes d'accessibilité Personnes à Mobilité Réduite (PMR) les usagers de ce centre regrettent la sous capacité de la salle festive, des problèmes d'usages au niveau de la cuisine et l'insuffisance des locaux de rangement.

La commune de Hoerdt a programmé, dans une première phase de travaux, objet du présent rapport :

- la restructuration et l'extension des salles sportives (salle de musculation pour le judo + 100 m², salle de gymnastique + 664 m²) ;
- la construction de nouveaux vestiaires (+ 392 m²) ;
- la reconstruction des rangements pour le matériel sportif (+ 225m²) ;
- des travaux d'accessibilité PMR et d'économie d'énergie ;
- la rénovation de la piste d'athlétisme de 400m en schiste autour du terrain de foot d'entraînement.
- la construction d'un bâtiment ateliers / entretien (250 m²) ;

Ultérieurement, sur un autre mandat municipal sont également prévus :

- la construction, en extension, d'une salle festive polyvalente et modulable ;
- la rénovation de la salle de spectacle existante pour lui rendre sa vocation d'origine ;
- la construction d'un bâtiment de stockage associatif / collège (250 m²) et une chaufferie (100 m²) ;

Les engagements de la Commune de Hoerdt

Dans le cadre de la co-construction du projet, la Commune s'est engagée à mettre gratuitement à disposition du collège Baldung Grien pendant 8 ans à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 :

- l'ensemble des équipements sportifs (salle multisports, dojo, salle de gymnastique) et culturels (salle de spectacle) du centre culturel et sportif ;
- les espaces extérieurs contigus (plateau sportif en enrobé, piste d'athlétisme et terrains de football d'entraînement en herbe et en schiste).

Les engagements de la communauté de Communes de la Basse-Zorn

Dans le cadre de la co-construction, la Communauté de Communes s'engage à co-financer la restructuration et l'extension des équipements sportifs couverts du centre culturel et sportif.

Les engagements du Département :

Le Département s'engage à :

- co-financer les travaux de réhabilitation et d'extension du centre culturel et sportif ;
- mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet sous la forme de conseils gratuits et ponctuels à la Commune de Hoerdt durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage ;
- activer ses dispositifs d'aide à l'enseignement de l'EPS et à la pratique sportive au collège (aide à l'acquisition de matériel sportif destiné à l'EPS, soutien au Sections Sportives Scolaires...).

Plan de financement de la phase comprenant la restructuration des équipements sportifs couverts.

Le coût de ce projet s'élève à 5 972 000 € HT.

Dépenses HT		Recettes (engagements sollicités)	
Travaux de réhabilitation/restructuration	5 270 400 €	Commune de Hoerdt	2 892 000 €
Agrès et accessoires gymnastique	480 000 €	Département du Bas-Rhin	1 500 000 €
Equipements salle de musculation	129 600 €	Autres financeurs	130 000 €
Etude faisabilité	12 000 €	Communauté de Communes de la Basse Zorn	150 000 €
Indemnités équipes de maîtrise d'œuvre			
Phase concours	80 000 €	Etat	975 000 €
		Région	325 000 €
TOTAL HT	5 972 000 €	TOTAL	5 972 000 €

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité représentant 30% du montant des dépenses éligibles, plafonnée à 1 500 000 €.

Plan de financement de la restructuration de la piste d'athlétisme

Le coût de ce projet s'élève à 120 000 € HT.

Dépenses HT		Recettes (engagements sollicités)	
Piste d'athlétisme	120 000 €	Commune de Hoerdt	84 000 €
		Département du Bas-Rhin	36 000 €
TOTAL HT	120 000 €	TOTAL	120 000 €

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 36 000 € correspondant à 30% du montant des dépenses éligibles.

Plan de financement de la construction du bâtiment ateliers / entretien

Le coût de ce projet s'élève à 500 000 € HT.

Dépenses HT		Recettes (engagements sollicités)	
Travaux	500 000 €	Commune de Hoerdt	350 000 €
		Département du Bas-Rhin	150 000 €
TOTAL HT	500 000 €	TOTAL	500 000 €

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 150 000 € correspondant à 30% du montant des dépenses éligibles.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Commune de Hoerdt une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant total de 1 686 000 €.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	131 000 000,00 €	41 370 089,00 €	1 686 000,00 €

La Commission des Dynamiques Territoriales a émis un avis favorable à cette proposition le 9 novembre 2020.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de rénovation et d'extension du centre culturel et sportif de Hoerdt ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment par des conseils ponctuels des services de la Mission Education Sport et Jeunesse ;
- attribue des subventions d'investissement d'un montant total de 1 686 000 € à la Commune de Hoerdt pour la rénovation et l'extension du centre culturel et sportif de Hoerdt et réparties comme suit :
 - 1 500 000 € pour la restructuration des équipements sportifs couverts estimée à 5 972 000 € HT ;
 - 36 000 € la restructuration de la piste d'athlétisme estimée à 120 000 € HT ;
 - 150 000 € pour la construction des ateliers de stockage estimée à 500 000 € HT ;
- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Hoerdt et la Communauté de Communes de la Basse Zorn, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention ;
- approuve les termes du projet de convention de mise à disposition des équipements sportifs de Hoerdt au collège Baldung Grien à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Hoerdt et le collège, joint en annexe à la présente délibération et autorise son Président à signer cette convention ;
- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Hoerdt joint en annexe à la présente délibération et autorise son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY